

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Judi 26 Septembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

La séance est ouverte à 20h40 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Valérie DESQUESNE se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Serge COUASNON		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART				X	
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	4	4	9
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024		
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2024-5 du 27 juin 2024		
		Elus référents
A. Fonctionnement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et des instances		
D2024-9-6-1	Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2023	Mme Catherine GOURNEY
D2024-9-6-2	Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Modalités de constitution des listes de candidature	
B. Finances, Santé et Ressources Humaines		
➤ Finances		
D2024-9-6-3	Décisions Modificatives	Mme Annie ROSSI
D2024-9-6-4	Subventions exceptionnelles - Exercice 2024 : a) Maison de la Nature et de la Pierre Sèche (MNPS) b) Comice Agricole intercantonal de Vassy c) Association Solidarité Paysans de Basse Normandie	
D2024-9-6-5	Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – France Ruralités Revitalisation (FFR)	
D2024-9-6-6	Réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2024	M. Régis DELIQUAIRE
➤ Santé		
D2024-9-6-7	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire – Gel de l'indexation des loyers	Mme Annie ROSSI
D2024-9-6-8	Acquisition d'un Médicobus pour déploiement de l'accès aux soins	
➤ Ressources Humaines		
D2024-9-6-9	Extension de la compétence « Santé » : a) Créations de postes b) Mise à jour de la délibération liée au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	M. Gilles FAUCON
D2024-9-6-10	Mise à jour du tableau des effectifs - Créations de postes	
D2024-9-6-11	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) régie	
C. Environnement		
➤ Gestion des déchets/déchèteries		
D2024-9-6-12	Report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1 ^{er} janvier 2026	M. Coraline BRISON-VALOGNES
D2024-9-6-13	Appel à projet Tarification Incitative – ADEME/Région – Demande d'avenant pour une prolongation de la durée du projet	
D2024-9-6-14	Redevance incitative pour le territoire de Souleuvre-en-Bocage – Révision de la dotation de sacs pour 2024	
D2024-9-6-15	Marchés publics – Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation	
➤ Mobilité		
D2024-9-6-16	Développer les mobilités durables en zones rurales – Bouquet de Services de l'Intercom de la Vire au Noireau – Demande de subvention au titre du Fonds Vert	M. Lucien BAZIN
D. Urbanisme/Habitat		
➤ Urbanisme		
D2024-9-6-17	Zéro Artificialisation Nette (ZAN) – Débat triennal relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de l'intercom	M. Marc GUILLAUMIN
D2024-9-6-18	Droit de Préemption Urbain (DPU) – Correction d'une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n°D2024-3-2-9 du 12 mars 2024	

➤ Habitat		
D2024-9-6-19	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Subventions a) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain) – Versement de subventions b) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
➤ Accueil des gens du voyage		
D2024-9-6-20	Projet de sédentarisation des gens du voyage et demandes de subventions et de financement pour l'actualisation d'une mission d'ingénierie sociale et technique	Mme Nicole DESMOTTES
E. Attractivité du Territoire		
➤ Développement économique		
D2024-9-6-21	Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2025 sur le territoire Virois	M. Lucien BAZIN
D2024-9-6-22	Territoire d'industrie : renouvellement de la convention avec l'association L'Etape relatif au financement de l'expérimentation des modes de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à Dom »	
D2024-9-6-23	Commune de Vire Normandie – Espace commercial de Bischwiller – Projet d'acquisition d'une réserve foncière	
D2024-9-6-24	Commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation en vue de la réalisation du programme de requalification des espaces publics du parc d'activités Le Gast	
D2024-9-6-25	Commune de Vire Normandie - Requalification du Parc d'Activités Economiques (PAE) le Gast – Acquisition d'emprises foncières auprès des sociétés TECALIMMO et SCI LEGOUPIL	
D2024-9-6-26	Commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation en vue de la réalisation du programme de requalification des espaces publics du parc d'activités Le Grand Pré (commune déléguée de Roullours)	
D2024-9-6-27	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités La Papillonnière – Cession d'un ensemble foncier au profit de la SARL FAN	
Questions Diverses		

Mme la Présidente demande aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir se lever et respecter une minute de silence en hommage à M. Pascal BANNING, conseiller municipal de Noues-de-Sienne et membre de la commission transition énergétique de l'Intercom de la Vire au Noireau, décédé le 21 juillet 2024.

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 27 juin 2024 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune autre observation ni remarque concernant la rédaction du ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2024-5 du 27 juin 2024	Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Bail dérogatoire – Atelier de l'Intercom de la Vire au Noireau – Trelleborg Sealing Solutions France

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie des décisions susmentionnées qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ **Démission d'un conseiller communautaire :**

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2024 (transmis par mail aux services de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 septembre 2024), M. Jean ELISABETH a fait part de sa démission de son mandat de délégué communautaire (représentant la commune de Condé-en-Normandie au sein du Conseil Communautaire), et ainsi de ses représentations au sein des instances de l'Intercom de la Vire au Noireau et de ses organismes partenaires.

La transmission du courrier de démission de M. Jean ELISABETH étant intervenue après l'envoi de la convocation de la présente séance (envoi du 20/09/2024), le Conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau est toutefois réputé complet, conformément aux dispositions de l'article L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi aux dispositions de l'article L5211-2 du même code.

➤ **Rapport complémentaire**

• **Délibération n°D2024-9-6-1 : Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2023**

Suite à des corrections d'erreurs matérielles une version amendée du rapport d'activités 2023 a été remis sur les tables des conseillers communautaires.

• **Délibération n°D2024-9-6-20 : Projet de sédentarisation des gens du voyage et demandes de subventions et de financement pour l'actualisation d'une mission d'ingénierie sociale et technique**

Un rapport complémentaire a été remis sur les tables des conseillers communautaire pour ce point. Des modifications ont été apportées sur le montant de la demande de subvention qui a été réajustée aux conclusions de la consultation.

➤ **Agenda :**

Job Dating de l'Intercom de la Vire au Noireau	Jeudi 3 Octobre 2024, à 13h30 à 17h00 Salle du Vaudeville à Vire
Santé Signature du Contrat Local de Santé (CLS)	Jeudi 3 Octobre 2024 à 15h00 Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Vire
Conseil Communautaire	Jeudi 28 Novembre 2024 à 20h30 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Fonctionnement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et des instances (Rapporteurs : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et Mme Annie ROSSI)

D2024-9-6-1 : Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2023

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule qu'un rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), retraçant l'activité de l'EPCI et arrêté par son organe délibérant, doit être adressé annuellement avant le 30 septembre à chaque Maire des communes membres.

Ce rapport fera l'objet d'une présentation en conseil municipal par chacun des Maires des communes membres de l'Intercom ; séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune siégeant au sein de l'organe délibérant de l'Intercom (délégués communautaires) seront entendus.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur ce rapport d'activités.

M. Serge COUASNON : « Les chiffres sont toujours présentés de façon favorable, comme page trois du document lorsqu'il est mentionné le nombre d'habitants. Il est indiqué 47 938 habitants, mais ce nombre est de 46 235 pour la population légale de 2024 (source INSEE). Or, la réalité du territoire est un peu différente. Plusieurs chiffres moins élogieux mériteraient d'être mentionnés dans ce rapport d'activités. La majorité de la population a plus de 45 ans, c'est assez inquiétant ! Le taux de pauvreté est de 14,5 %, le chômage des 15-64 ans est de 9,9 % ou encore 43,7 % des ménages ne sont pas imposables. Les questions du vieillissement et de l'appauvrissement de la population du territoire sont à prendre en considération.

Depuis que je suis élu, je demande qu'un projet de territoire soit mis en place. Cela permettrait de savoir où l'on va et quel avenir nous voulons pour notre territoire. Par ailleurs, concernant la problématique du logement, on constate qu'il y a un taux de vacance de 12 %. D'un autre côté, il y a 64,1 % de propriétaires, ce qui n'est pas une donnée négligeable puisqu'ils sont les contribuables aux impôts perçus par nos collectivités. L'ensemble de ces chiffres reflète les problèmes d'attractivité de notre territoire, avec ses difficultés d'accès et son enclavement. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Concernant le chiffre de la population mentionné, il s'agit bien du chiffre de la population légale totale pour l'année 2023 (source INSEE du recensement 2020), qui correspond aux données présentées pour l'exercice concerné par ce rapport d'activités, soit 2023 et non 2024. »

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques et/ou observations.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport d'activités 2023.

Il est précisé que le rapport d'activités 2023 fera l'objet d'une publication à destination du public sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau.

D2024-9-6-2 : Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public (C-DSP) – Modalités de constitution des listes de candidature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 1411-5, D1411-3, D 1411-4 et D1411-5,

Considérant :

- la création de la Commission de Délégation de Service Public (C-DSP), par délibération n°D2023-11-6-4a du 23 novembre 2023,
- que cette commission est présidée par le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), et est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire en son sein à la représentation proportionnelle du reste.
- que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du CGCT,

- le changement de Présidence de l'EPCI survenu en février 2024 (procès-verbal d'élection de la Présidente et des membres du bureau communautaire de la séance du 15 février 2024) ;
- la vacance d'un siège au sein de la Commission de Délégation de Service Public (C-DSP) suite à l'élection de Mme la Présidente,

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de fixer et d'approuver les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public (C-DSP) de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- les listes doivent être déposées à l'attention de Mme la Présidente, Catherine GOURNEY LECONTE, en qualité de Présidente de séance,
- les listes constituées doivent être transmises à Mme la Présidente entre l'adoption de cette délibération et un mois avant la séance du prochain Conseil Communautaire du 28 novembre 2024 (soit du 27 septembre 2024 au 28 octobre 2024).
- les modalités de transmission des listes sont les suivantes :
 - Par mail à l'adresse assemblees@vireau-noireau.fr, entre le 27 septembre 2024 et le 28 octobre 2024) à 12h00.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

B. Finances, Santé et Ressources Humaines

➤ Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-9-6-3 : Décisions Modificatives

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 11 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir débattre et voter les décisions modificatives et d'autoriser les inscriptions présentées.

a) Budget Principal : Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Budget Annexe « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) » : Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

**c) Budget Annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » :
Décision Modificative n°1**

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

**d) Budget Annexe « Parc d'Activités La Papillonnière 2 (PIPA) » - Décision Modificative
n°1**

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

e) Budget Annexe « Ateliers-Relais » : Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

**f) Budget Annexe « Autres Zones d'Activités Economiques (ZAE) » - Décision Modificative
n°1**

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

g) Budget Annexe « Vente de Terrains » - Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-4 : Subventions exceptionnelles - Exercice 2024

a) Maison de la Nature et de la Pierre Sèche (MNPS)

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Ressources Humaines » réunie le 22 mai 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 € à la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche pour l'année 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Comice Agricole intercantonal de Vassy

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Ressources Humaines » réunie le 22 mai 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 1 500 € au Comice agricole intercantonal de Vassy pour l'année 2024, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

c) Association Solidarité Paysans de Basse Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre de la compétence développement économique, une subvention d'un montant de 400 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour l'année 2024, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-5 : Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – France Ruralités Revitalisation (FFR)

Vu les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, le Conseil communautaire est invité à en délibérer et à :

- décider d'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.
- décider également d'exonérer ces mêmes entreprises de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) suivant les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts.
- charger Mme la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Débats :

M. Gilles ALLEGRE : « Est-ce qu'il y a une contrepartie pour les entreprises, comme par exemple une obligation de rester un minimum de temps sur le territoire ? »

Mme Annie ROSSI : « Non, il n'y a pas d'obligation pour l'entreprise sollicitant l'exonération. »

M. Lucien BAZIN : « Il faut quand même être conscient que les entreprises n'investissent pas des sommes énormes pour aménager un site et quitter le territoire après ! »

Mme Annie ROSSI : « Il y avait déjà des exonérations sur le dispositif précédent, Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Le coût de l'exonération est estimé à 18 000 €. Il y a aussi la condition principale qui est que c'est à l'entreprise de faire cette demande d'exonération. D'autre part, c'est un dispositif qui est aussi attractif pour les artisans, les professions libérales et les professionnels de santé. Si nous ne décidons pas de cette exonération cela se traduira par une perte d'attractivité pour notre territoire, car les autres collectivités voisines, pour certaines, ont déjà décidé d'appliquer cette exonération. »

M. Gilles ALLEGRE : « Il s'agit d'une largesse offerte aux entreprises du territoire sur laquelle on ne se pose pas trop de questions, alors que d'un autre côté nous n'avons pas de scrupules à augmenter le coût des transports scolaires ! »

Mme Annie ROSSI : « Le dispositif de l'exonération et ses modalités d'application sont prévus et fixés par l'Etat et le code général des impôts. Les collectivités locales ont le choix de se saisir de l'opportunité de délibérer ou pas, mais on ne peut pas modifier les textes. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Il me semble que les communes doivent elles aussi délibérer sur cette exonération ? »

Mme Annie ROSSI : « Oui tout à fait et avant l'échéance du 1^{er} octobre. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « L'ancien dispositif ZRR prévoyait également la possibilité d'une exonération pour les entreprises ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « Oui mais c'est l'Etat qui l'appliquait. »

Mme Annie ROSSI : « Il existe aussi des dispositifs d'exonérations sociales. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-6 : Réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2024

L'Intercom de la Vire au Noireau a acquis en novembre 2023, la friche commerciale « REVOTEL ». L'objectif de cette acquisition est d'y installer le siège social de la communauté de communes.

Ce projet de réhabilitation, fera l'objet de plusieurs demandes de subvention auprès de l'Etat, en fonction des travaux.

Il y a lieu de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en trois phases dont la première au titre de la DETR 2024, suivant les modalités ci-après :

- Montant de la première phase : 689 547 €
- Soit 20 % au titre de la DETR : 137 900 €

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute les diligences pour solliciter l'obtention de la subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024 et, le cas échéant, à signer tout document s'y rapportant.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Combien de cabinets ont répondu à l'appel d'offre ? »

M. Regis DELIQUAIRE : « 14 cabinets ont répondu à cet appel d'offre. Parmi ces offres 11 ont été validées ; les 3 autres cabinets n'avaient pas remis les documents demandés. Nous avons constaté trois niveaux de chiffrages sur les offres soumises. C'est finalement un cabinet d'architecte local qui s'est vu confier la prestation, ce qui est plutôt appréciable car cela facilite les échanges et les rencontres. Il s'agit du Cabinet DHD Archi situé à Saint-Contest. Ils vont prochainement commencer la phase de diagnostic du bâtiment pour savoir dans le détail ce qu'il y a à faire et tout ce qui peut être récupéré. Il faut rappeler que ce bâtiment a été squatté pendant quelques temps. Il est nécessaire maintenant que ce projet avance le plus rapidement possible ! »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Santé (rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2024-9-6-7 : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire – Gel de l'indexation des loyers

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » et du Bureau communautaire réunis le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de geler l'indexation 2024 sur les loyers des cabinets professionnels du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) Le Colombier de Vire, à la date anniversaire d'entrée figurant sur les baux ;
- une harmonisation des modalités locatives sur les deux PSLA de Condé-en-Normandie et Vire Normandie sera soumise prochainement à l'assemblée délibérante.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-8 : Acquisition d'un Médicobus pour déploiement de l'accès aux soins

Après avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités de passation du marché de fourniture d'un medicobus intégrant un dispositif de télémédecine prévu pour recevoir des capteurs biomédicaux et de traiter des données de mesure.
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces du marché de fourniture d'un medicobus intégrant un « dispositif de télémédecine prévu pour recevoir des capteurs biomédicaux et de traiter des données de mesure », et tout document y afférent

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Je souligne que si nous constatons la venue sur le territoire de jeunes médecins qui ont tout juste obtenu leur thèse, c'est aussi lié au fait que des médecins accueillent des internes. Ces jeunes médecins nous ont informés qu'ils préfèrent, au début de leur carrière, exercer dans des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA). L'extension du PSLA de Vire permettra ainsi de répondre à ce besoin et sera effective aux alentours d'octobre 2025. Un étage accueillera les médecins généralistes.

Un autre projet est aussi en cours, c'est celui de la construction d'une maison de santé à Saint-Martin-des-Besaces. Le porteur de projet sera l'office de santé avec un actionnariat de la caisse des dépôts et les mutualistes. Le foncier sera vendu à ce porteur de projet qui se chargera ensuite de construire et d'exploiter le site. Les médecins professionnels de santé intéressés pour s'y installer peuvent choisir d'acheter le foncier ou de le louer. La commune de Saint-Martin-des-Besaces est située à 25 minutes de Caen, avec un accès par l'autoroute, ce qui rend cette localisation très attractive pour l'installation de professionnels de santé. Je suis très optimiste sur la venue de professionnels de santé sur ce site, et ce à partir du moment où le projet aboutit en 2026, c'est très lié !

Enfin, il y a aussi l'acquisition d'un medicobus, objet de la délibération qui vous est soumise ce soir. La précision que je vous apporte c'est que l'équipement embarqué a été validé par des médecins, tout simplement car nous n'étions pas nous-même en mesure de le décider. »

M. Pascal MARTIN : J'accueille toutes ces nouvelles avec satisfaction. Le medicobus serait mis en service à quelle date ? »

Mme Annie ROSSI : « A compter de janvier 2025. »

M. Pascal MARTIN : « Il y aurait un médecin à bord tous les jours ? »

Mme Annie ROSSI : « Dans un premier temps, il faut travailler sur les circuits de déplacement du medicobus. L'idée c'est que celui-ci se rende dans les communes ou quartiers où il y a des pharmacies, mais aussi où il n'y a plus de médecins et où les habitants sont en situation de précarité (exemple du quartier du Val de Vire).

Un seul médecin ne sera pas présent cinq jours par semaine dans le medicobus, l'idée c'est peut-être d'avoir une rotation au niveau des praticiens qui y exerceront. Les jeunes médecins salariés par l'Intercom souhaitent également pratiquer au sein du medicobus, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons eu des retours d'expérience concernant ce dispositif déjà en place dans l'Orne et l'Eure, cela prendra du temps pour que les gens s'approprient les choses, il faut y aller progressivement. »

M. Pascal MARTIN : « Les itinéraires du medicobus seront-ils fixes ou variables ? »

Mme Annie ROSSI : « Les expériences des autres territoires montrent qu'au début les itinéraires ne seront pas fixes, il faut tester pour voir comment cela se passe. Une concertation avec les maires des différentes communes sera aussi à mettre en place pour voir où se situent les besoins et aussi pour la mise à disposition de lieux qui feront offices de salle d'attente. L'Orne arrive à avoir des calendriers fixes aujourd'hui. Au début, nous allons tâtonner et il faut être modeste. Concernant le medicobus, c'est un outil en développement, il faut aussi penser à d'autres missions ou usages comme la

prévention. Ainsi, cet outil pourrait aussi être utilisé dans le cadre de la médecine scolaire par exemple.

Le coût de l'investissement pour le medicobus est aux alentours de 200 000 € HT. La Région Normandie subventionne à hauteur de 75 000 € et l'Etat subventionne également à hauteur de 75 000 €. Pour le reste à charge, il y aura aussi la possibilité d'avoir recours à du mécénat. Pour le fonctionnement de l'équipement l'Agence Régionale de Santé (ARS) devrait attribuer 70 000 € chaque année sur 3 ans, bien évidemment cela est à mettre sous réserve au vu du contexte politique actuel.

Dans les cas de l'Orne et l'Eure, le medicobus fonctionne de 8h30 à 18h00 et les créneaux sont complets tous les jours. »

M. Pascal MARTIN : « Effectivement, les circuits doivent être pensés et les parcours adaptables. »

M. Serge COUASNON : « Comment est composé l'équipage du medicobus ? »

Mme Annie ROSSI : « Il y a un(e) assistant(e) qui sera chargé(e) de conduire et d'accueillir les patients et un médecin. Parmi les emplois salariés de l'Intercom il y aura une secrétaire médicale qui est déjà en poste au centre médical de santé de Valdallière. Il y a aussi toute la planification à faire pour le medicobus, c'est pourquoi un deuxième poste de secrétaire médicale devrait être créé pour conforter le secrétariat du centre de santé de Valdallière. C'est un métier qui ne s'improvise pas ! »

M. Gilles ALLEGRE : « Qu'est-ce qui justifie la non mise en concurrence au niveau des marchés publics ? Vous nous dites « *on veut travailler avec eux* » mais qui est ce « on » ? Je suppose également que c'est ce « on » qui a choisi d'acquérir le medicobus auprès d'une start up, ce qui est éminemment dangereux ! »

Mme Annie ROSSI : « Dans l'Orne c'est un camping-car aménagé qui fait office de medicobus et ils ont travaillé avec une entreprise qui a fait faillite aujourd'hui. Pour prendre les décisions concernant l'acquisition du véhicule et de l'équipement nous avons pris conseil auprès des services de l'ARS et des médecins libéraux. La version du véhicule que nous avons sélectionnée est un bus connecté qui permet de faire de l'imagerie médicale. Des élus ont assisté à la démonstration du medicobus et nous avons aussi présenté l'outil à deux médecins qui viennent d'avoir leur thèse. Ils ont trouvé cela très intéressant et ont notamment regardé l'équipement de très près. Nous nous en remettons à leurs attentes et à leurs préconisations. L'équipement à bord va au-delà de la médecine générale, il permet de faire du diagnostic et de la prévention, mais aussi de l'imagerie. C'est un avantage qui doit permettre aux médecins de mettre le patient en lien avec des spécialistes par la suite. »

Gilles ALLEGRE : « Nous ne sommes pas les seuls à envisager d'avoir recours à ce type d'outil et je suis surpris que nous soyons dans une situation dans laquelle il n'y a pas une mise en concurrence au niveau des marchés publics. Je ne mets pas du tout en cause le bienfondé du medicobus et de l'équipement choisi, je mets juste en question le choix d'acquérir cet outil auprès d'une Start up, avec le risque que cela représente, sans faire de mise en concurrence ! »

Mme Annie ROSSI : « Oui c'est une start up mais qui a déjà trois ans d'existence quand même, et se sont les seuls à avoir un brevet déposé ! »

M. Gilles ALLEGRE : « Vous vous appuyez donc sur le fait qu'ils soient les seuls à avoir le brevet pour vous exonérer de la mise en concurrence au niveau des marchés publics, c'est intrigant comme démarche ! »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	1	Abstentions :	0
☒ Adopté à la majorité ☐ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Ressources Humaines (rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2024-9-6-9a : Extension de la compétence « Santé » - Créations de postes

➤ **Création d'un emploi de coordonnateur santé**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » et du Bureau communautaire réunis le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **de procéder** à la création d'un emploi de coordonnateur santé à temps complet sur les grades d'attaché, de rédacteur principal de 1^{ère} classe, de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de rédacteur.
- **de dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Création des postes de médecins et du gestionnaire médical et financier**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » et du Bureau communautaire réunis le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **de procéder** à la création :
 - de deux emplois de médecin à 17h30 sur le corps des praticiens hospitalier, en considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes notamment du fait de la particularité et de la technicité du poste (catégories A, B ou C).
 - de deux emplois de médecins à 14h00 sur le corps des praticiens hospitalier et des praticien hospitalier associés, en considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes notamment du fait de la particularité et de la technicité du poste (catégories A, B ou C).
 - d'un emploi de gestionnaire médical et financier à temps complet les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- **de décider** de permettre l'ouverture de ces recrutements dans les conditions de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique
- **de dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Les emplois liés au secteur médical ont des correspondances de grades dans la fonction publique territoriale ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Oui, tout à fait, par le biais de la grille hospitalière. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-9b : Extension de la compétence « Santé » - Mise à jour de la délibération liée au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- de décider d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.
- de décider que les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.
- de charger Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau de l'application des différentes décisions de la délibération.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-10a : Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes permanents pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de délibérer et :

- **D'autoriser la création des postes ci-après mentionnés :**
 - Un emploi d'assistant administratif et financier à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 - Un emploi d'assistant administratif à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 - Un emploi de responsable de la collecte des déchets à temps complet sur les grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.
- **De se prononcer sur la possibilité d'ouvrir ces 3 emplois à des contrats de 3 ans renouvelables conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années en l'absence de titulaire (articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique).**

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-10b : Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'ingénieur sur le poste de directeur des déchets au titre de la promotion interne 2024

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer et de :

- décider la création du poste énoncé dans le tableau ci-dessous afin de permettre la nomination de l'agent concerné :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade de promotion à créer	Quotité de temps de travail
1	Directeur(trice) des déchets	Ingénieur territorial	Temps complet

- dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-11 : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) régie

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré de :

- **décider** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- **décider** d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires, et d'autre part de fixer le taux de ces indemnités à 100 %, l'indemnité étant versée au mandataire suppléant au prorata du temps passé à exercer cette fonction ;
- **décider** la validation des critères et montants tels que présentés ;
- **dire que** les crédits correspondants sont inscrits aux budgets.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Environnement

- **Gestion des déchets/déchèteries (rapporteur : Mme Coraline BRISON-VALOGNES)**

D2024-9-6-12 : Report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'acter le report de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire pour permettre les ajustements techniques et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Nous avons évoqué à plusieurs reprises les réticences de certains élus et habitants du territoire concernant la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) sur tout le territoire de l'Intercom. Aussi, n'est-ce pas l'occasion de nous réinterroger sur le choix entre la taxe et la redevance ? Avec la mise en place de la REOMi, il y a des inquiétudes concernant le recouvrement des impayés. Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est perçue par les services de la Trésorerie en même temps que la taxe foncière. Alors, oui, cette gestion par les services de la Trésorerie représente un coût, toutefois celui-ci comprend la procédure de recouvrement des impayés ! Demain, avec la REOMi, la facturation sera faite par les services de l'Intercom qui seront également chargés du recouvrement des impayés. »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « La mise en place de la redevance incitative a plusieurs objectifs dont ceux notamment de sensibiliser et d'inciter nos concitoyens à réduire leur production de déchets. Aujourd'hui, avec la TEOM, peu d'usagers savent ce qu'il paie réellement dans leur taxe foncière pour l'élimination de leurs déchets. Il faut montrer ce que cela représente et que cela ait un impact. Nous avons ce débat entre TEOM et REOM depuis déjà plusieurs années maintenant, je ne pense pas qu'il soit opportun de revenir sur ce débat aujourd'hui. La collectivité doit avancer sur ce sujet et aller vers la redevance incitative. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	41	Contre :	4	Abstentions :	2
☒ Adopté à la majorité ☐ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-13 : Appel à projet Tarification Incitative – ADEME/Région – Demande d'avenant pour une prolongation de la durée du projet

Considérant la transmission aux membres du Conseil Communautaire du dossier de candidature, et suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 3 septembre 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **valider** la demande d'avenant pour une prolongation de la durée à l'Appel à projets Tarification Incitative et Biodéchets ;
- **autoriser** Mme la présidente, ou son représentant, à signer le dossier de candidature et tout document y afférent ;
- **habiliter** Mme la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions auprès des partenaires à identifier (notamment la Région et l'ADEME), visant à faciliter la mise en œuvre de cette démarche, et le cas échéant, à signer toutes les conventions et documents s'y rapportant.

Débats :

Mme Colette JOUAULT : « Pourquoi est-il indiqué que la durée du projet s'étend jusqu'au 15 mars 2028 ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « C'est pour permettre d'avoir une échéance la plus tardive possible afin de récupérer les subventions en toute sérénité. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	2
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-14 : Redevance incitative pour le territoire de Souleuvre-en-Bocage – Révision de la dotation de sacs pour 2024

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 3 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- De maintenir les tarifs de la redevance tels que présentés en ajustant la dotation des sacs ;
- De maintenir les conditions de facturation telles qu'indiquées pour 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-15 : Marchés publics – Construction d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 3 septembre 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités de passation des marchés de travaux
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces des marchés de travaux et tout document y afférents

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

- **Mobilité (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)**

D2024-9-6-16 : Développer les mobilités durables en zones rurales – Bouquet de Services de l'Intercom de la Vire au Noireau – Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Suivant les avis favorables de la Commission « Transition Energétique/Mobilité » réunie le 6 septembre 2024, et du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien, vouloir, après en avoir délibéré :

- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Calvados, l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Vert – Mobilité Rurales – « Volet 2 : création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilités de proximité », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50% soit une subvention sollicitée de 241 820 € ;
- approuver le projet de Bouquet de Services pour une mobilité durable sur l'Intercom de la Vire au Noireau, sous condition d'être retenu pour la demande de subvention Fonds Vert – Mobilités Rurales ;
- approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;
- habilitier, Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, et le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D. Urbanisme et Habitat

➤ Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)

D2024-9-6-17 : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) – Débat triennal relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de l'Intercom

Suite à la Commission Générale, composée des membres du Conseil Communautaire, réunie en séance juste avant la réunion du Conseil Communautaire pour présenter le sujet, il est demandé aux conseil communautaires, après en avoir délibéré de :

- de prendre acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;
- d'émettre un avis sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Etant précisé qu'une réunion de la Commission Générale, préalable à la séance du Conseil Communautaire a permis aux élus d'exprimer leurs interrogations et d'échanger. Monsieur GUILLAUMIN reprend de manière synthétique les éléments de diagnostic et bilan de notre territoire ainsi que les principales observations abordées préalablement en commission.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport triennal et de la tenue d'un débat relatif à l'artificialisation des sols et approuvent ce rapport.

Il est précisé que la délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales.

D2024-9-6-18 : Droit de Préemption Urbain (DPU) – Correction d'une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n°D2024-3-2-9 du 12 mars 2024

Ayant entendu cet exposé, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'autoriser la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- d'autoriser Madame la Présidente à subdéléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain à un ou plusieurs Vice-Présidents de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- de donner, aux communes concernées par le Droit de Préemption Urbain, délégation de l'exercice de ce droit, sur l'ensemble des zones concernées de leur territoire, dans le cadre des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées. L'Intercom de la Vire au Noireau conservant son droit dans le cadre des compétences qu'elle exerce ;

- **d'inviter** les communes concernées à accepter cette délégation dans la cadre d'une délibération.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2024-9-6-19a : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 29 août 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions mentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 715 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-19b : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 29 août 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions mentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 12 390 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Accueil des gens du voyage (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2024-9-6-20 : Projet de sédentarisation des gens du voyage et demandes de subventions et de financement pour l'actualisation d'une mission d'ingénierie sociale et technique

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 11 septembre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Mme la Présidente à solliciter toute subvention auprès des partenaires, notamment l'Etat,
- **d'approuver** le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessous :
 - Offre de base : 16 500 € HT
 - Subvention Etat (50 %) : 8 250 € HT
 - Autofinancement : 8 250 € HT
- **d'autoriser** Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'Etat la convention de Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) conclue conformément aux dispositions de la circulaire n°95-63 du 2 août 1995 du ministère du logement.

Débats :

Mme Nicole DESMOTTES : « Nous allons rencontrer les habitants qui résident autour du site qui accueillera le projet de sédentarisation des gens du voyage pour rassurer les familles. »

M. Serge COUASNON : « Est-ce que le projet de sédentarisation des gens du voyage libère l'Intercom de la Vire au Noireau de l'obligation d'aménagement d'une zone d'accueil des grands passages ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Oui, le projet de sédentarisation des gens du voyage nous permet d'avoir une dérogation de l'Etat par rapport à la clause de réalisation d'une zone d'accueil des grands passages. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

E. Attractivité du Territoire

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2024-9-6-21 : Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2025 sur le territoire Virois

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales mentionnées au titre de l'année 2025 sur le territoire virois.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-22 : Territoire d'industrie : renouvellement de la convention avec l'association L'Etape relatif au financement de l'expérimentation des modes de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à Dom »

Suivant les avis favorables des commissions « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mai 2024 et « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024, et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Attribuer à l'association L'Etape une subvention de 5 000 € TTC pour la phase 2 « expérimentation » de la démarche mode de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à dom »,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec L'Etape la convention d'octroi de subvention ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

Débats :

Mme Colette JOUAULT : « Quels sont ces horaires atypiques ? »

M. Lucien BAZIN : « Il s'agit d'un service qui s'adapte aux horaires d'entreprise, on parle par exemple de 5h du matin. »

Mme Colette JOUAULT : « Les crèches d'entreprise ne pourraient-elles pas ouvrir aux horaires des entreprises ? »

M. Lucien BAZIN : « Mômes à dom est un service où ce sont des salariés qui se déplacent au domicile des gens pour garder les enfants. »

Mme Catherine MADELAINE : « C'est une offre de garde complémentaire qui offre la possibilité de respecter le rythme biologique des enfants. »

M. Serge COUASNON : « C'est un dispositif qui s'inscrit dans l'expérimentation « territoires d'industrie ». Depuis 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau fait partie de ce dispositif. Je déplore toutefois que les élus n'aient pas pu bénéficier d'une présentation d'un bilan lié à cette expérimentation.

Ce dispositif avait aussi pour objectif de désenclaver les territoires. On s'aperçoit que du côté de notre territoire les choses n'avancent pas à ce sujet, tandis que pour le territoire de Flers, lui aussi dans l'expérimentation, les choses avancent beaucoup plus vite sur ce volet !

Il avait été mis en place une co-gouvernance entre les Présidents des deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) mais aucun des co-gouvernant ne fait de restitution sur cette expérimentation. Les élus du conseil communautaire devraient être informés des résultats obtenus sur ce dispositif. »

M. Lucien BAZIN : « Les territoires qui font partie du dispositif « Territoires d'industrie » bénéficient d'un accompagnement, notamment d'un financement majoré des projets par la Région Normandie. »

M. Serge COUASNON : « Le 1^{er} ministre, dans sa déclaration de novembre 2018 sur les créations de territoires d'industrie, informe que le premier engagement de ce dispositif c'est de désenclaver les territoires. Or, sur notre territoire, cela n'a pas bougé d'un pouce. Nous avons juste eu la rectification d'un virage sur la commune déléguée de Campeaux et une trois voies sur la commune déléguée de Truttemer-le-grand. En tant qu'élus, nous avons le droit de savoir quelles entreprises ont été aidées pour créer de la richesse ou de l'emploi sur le territoire au travers de ce dispositif ! »

M. Lucien BAZIN : « Le dispositif « territoires d'industrie » n'apporte pas économiquement des fonds pour faire des routes ! Il a pour objectif une évolution de l'emploi et la création d'une dynamique de territoire qui permet de faire s'implanter des entreprises. C'est aussi une reconnaissance d'un tissu économique dynamique présent sur le territoire. »

M. Serge COUASNON : « Je reviens sur le sujet du projet de la deux fois deux voies qui aurait permis le contournement de Vire. Tous les jours, des camions traversent le centre-ville de la commune déléguée de Vire, certains transportant même des produits dangereux. Le jour où il y aura un accident grave, des responsables devront rendre compte de leur inactivité sur ce sujet ! La Région Normandie financera la quatrième voie si le Département du Calvados finance la 3^{ème}. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Valérie OLLIVIER, coordinatrice du dispositif mode de garde à l'Etape, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-23 : Commune de Vire Normandie – Espace commercial de Bischwiller – Projet d'acquisition d'une réserve foncière

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition auprès de la SCI LEGOUPIL de la parcelle AT n°88 à titre de réserve foncière dédiée à l'aménagement et au développement de l'espace commercial de Bischwiller, aux conditions mentionnées ;
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-24 : Commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation en vue de la réalisation du programme de requalification des espaces publics du parc d'activités Le Gast

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver les modalités de la consultation,
- Approuver les critères de dévolution du marché
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux,
- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier notamment dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-25 : Commune de Vire Normandie - Requalification du Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast – Acquisition d'emprises foncières auprès des sociétés TECALIMMO et SCI LEGOUPIL

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition des emprises nécessaires au programme voie verte telle que détaillée étant précisé que les mutations ne s'opéreront qu'après réalisation des travaux de manière à n'acquérir que les emprises strictement nécessaires au projet,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes d'acquisitions auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à ces mutations.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-26 : Commune de Vire Normandie – Lancement de la consultation en vue de la réalisation du programme de requalification des espaces publics du parc d'activités Le Grand Pré (commune déléguée de Roullours)

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver les modalités de la consultation,
- Approuver les critères de dévolution du marché
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant et, notamment, à signer la convention de co-financement par le SDEC Energie des travaux de rénovation de l'éclairage public du parc, ainsi que tout document relatif à cette participation.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Pour le vote de la partie de la délibération susmentionnée, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC Energie, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-9-6-27 : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités La Papillonnière – Cession d'un ensemble foncier au profit de la SARL FAN

Mme la Présidente demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire, et précise qu'il s'agit d'une demande du futur acquéreur.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'aliénation de l'ensemble foncier au sein du Parc d'Activités Economiques La Papillonnière, commune de Vire Normandie, au profit de la SARL FAN, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions mentionnées.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois avec la participation de Maître Hanadi EL HAGE SLEIMAN, notaire à GRANVILLE, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35.

Signatures de
Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») :

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées : 2 DEC. 2024

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.